

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 03 FEVRIER 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 42

Tous les délégués, sauf

M. PREVOT, M. BABILON (excusé), qui étaient représentés respectivement par
M. FEIG et M. DUBOIS.

M. STEINER, M. J. P. MEYER, Mme HITTLER, M. ZINCK, M. KOPF, -excusés-
M. FROEHLICH.

DEL. N° 7 /2003

OBJET : ECOLE DE MUSIQUE – GROUPE DE TRAVAIL

Le Président informe les Conseillers Communautaires sur les activités de l'école de musique.

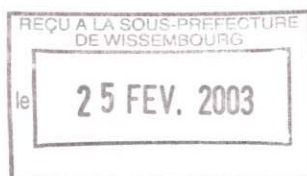
Force est de constater le succès de l'E.C.M.U., vu le nombre d'élèves inscrits et de professeurs nécessaires.

Une réflexion sur l'organisation de l'E.C.M.U. et l'aide de la Communauté de Communes à l'association s'impose.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de créer un groupe de travail chargé d'étudier les possibilités de gestion de l'ECMU par la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer, composé de M. Jean-Louis BERTRAND, Mme Mireille CABIROL DE SAINT GEORGES, M. Jean WEISHAAR, M. Bernard SPILL, M. Bernard LOGEL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 05 Février 2003
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Bernard LOGEL".